

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°1
 du 09/11/2023 de 18h à 19h35

PARTICIPANTS

<u>présents</u> : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), Mme CARDINAL, (DDEN), Mmes ROMAIN et BERNETEIX (représentantes des parents d'élèves)	<u>Excusées</u> : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mmes CAPDEVIELLE et LARCEBAU, M ROMAIN (parents délégués)
Secrétaire de séance : Mme CABANNE	<i>Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école : 1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.</i>

Avant de commencer ce conseil d'école, l'équipe enseignante souhaite s'exprimer suite à l'assassinat de leur collègue Dominique BERNARD le 13 octobre. Il rejoint la liste de ceux tués parce qu'ils faisaient leur métier : Fabienne TERRAL-CALEMS, Agnès LASSALLE, ... Ce genre d'évènement tragique a été d'autant plus difficile à vivre qu'il s'est déroulé à quelques jours de l'anniversaire du décès de leur autre collègue Samuel PATTY, assassiné lui aussi dans le cadre de ses fonctions. L'équipe souhaite partager leurs pensées et leur soutien à leur famille, leurs proches, leurs collègues, leurs élèves.

L'École doit rester un lieu neutre de tout conflit religieux, politique ou autre. Elle doit rester un lieu où l'on se sent en sécurité physique et morale afin de pouvoir grandir et s'épanouir en paix. L'Éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public, de l'arrêt des suppressions de postes, d'un plan d'investissement d'urgence, de revalorisations de salaires, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale, etc.), et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés afin de pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail sûres et sereines.

L'équipe enseignante tient aussi à renouveler ses remerciements au Conseil municipal pour l'organisation de ce moment d'hommage rendu à Dominique BERNARD, ainsi que pour leur soutien régulier. Elle remercie aussi les parents qui leur ont fait part de leur émotion et de leur soutien.

Points de l'ordre du jour	Éléments de discussion ou d'information	Décision prise
Fonctionnement du Conseil d'école	Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 13/10/2023. Seul le vote par correspondance a été possible (décision votée au conseil d'école de novembre 2019). Il y a eu 93 électeurs, 75 votants, 4 bulletins nuls, 71 suffrages exprimés. Le taux de participation a donc été de 80,65%. Le règlement du conseil d'école est à consulter sur le site internet : http://ecolepubliqueigon.fr/conseil-decole/reglement-du-conseil-decole/ Présentation des membres du Conseil d'école.	
EDUCATION NATIONALE		
Fonctionnement de l'école		
Règlement intérieur et Charte de la Laïcité	Aucune modification demandée pour le règlement intérieur, qui inclue les documents suivants : Charte de la laïcité – Charte du parent accompagnateur – Charte Internet. Rappel : le règlement intérieur et ses annexes sont téléchargeables sur notre site internet. Il est complété par les règles de vie, diffusées à la rentrée à chaque famille, téléchargeables aussi sur le site internet.	«Qui est d'accord pour le maintien du règlement intérieur » ? » POUR : 9 votes - CONTRE : 0 vote - ABSTIENT : 0 vote Le Conseil d'école se prononce à l'unanimité POUR le maintien du règlement intérieur de l'école Arc-en-ciel.
Nouveaux textes de loi (possibilité de radiation d'un élève suite à mauvais comportement, Protocole PHARE)	« Art. L. 111-6. Du Code de l'éducation– Aucun élève... ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire... ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. » « Art R 411-11-1 : Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure	

	<p><i>éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.</i></p> <p><i>Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.</i></p> <p><i>L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.</i></p> <p><i>Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.</i></p> <p>Concernant les élèves du CP au CM2, le programme PHARe met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022).</p> <p>L'équipe enseignante organise 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales. En maternelle, un plan de prévention est mis en œuvre visant à développer les compétences psycho-sociales et à éduquer à la bienveillance et l'empathie.</p> <p>Les personnels médicaux, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale peuvent accompagner les équipes dans la résolution de situations mettant en jeu la sécurité ou la santé d'un élève.</p> <p>Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'inspecteur de l'éducation nationale qui mobilise son équipe ressource PHARe chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations.</p>	
	<p>L'école est engagée dans le programme Phare depuis l'année dernière.</p> <p>Dans ce cadre, l'école peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par une situation d'intimidation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents des élèves concernés sont informés de l'évolution de la situation.</p> <p>En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspectrice de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.</p> <p>Le questionnaire national d'enquête sur le harcèlement à l'école est en train d'être rempli par les CE2, CM1 et CM2. Selon les réponses, diverses actions pourront être menées en classe, en plus de celles déjà prévues dans le cadre de l'Enseignement moral et civique.</p>	
<p>Sécurité à l'école : Incendie / PPMS intrusion- attentat / PPMS risque majeur / Vigipirate</p> <p>Le PPMS (Plan Mise en Sécurité) sert à lister les procédures que l'équipe enseignante doit mettre en place en cas de RISQUES MAJEURS (séisme, inondation, fuite de gaz, etc) ou INTRUSION.</p>	<p>A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.</p> <p>L'information a été diffusée aux familles via EDUcartable. Une affiche est apposée dans ce sens dans le panneau d'affichage.</p> <p>Tout attroupement est préjudiciable à la sécurité des élèves et du personnel de l'école.</p> <p>Les familles ne doivent pas arriver trop tôt pour se garer devant l'école afin de respecter les consignes ministérielles.</p> <p>Il est rappelé que la directrice doit être informée de toute entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervention plombier).</p> <p>L'exercice incendie a été réalisé le 19/09/2023.</p> <p>L'alarme extérieure n'a pas fonctionné (elle n'était pas enclenchée). Le 20/09, le système a été vérifié par le prestataire, il est fonctionnel depuis.</p> <p>Un nouveau système d'alarme (lumineux) a été installé dans les classes/sieste/salle motricité/cantine.</p> <p>Ce système est relié aussi à la mairie. Coût de l'installation : 1658€40.</p> <p>L'exercice Alerte intrusion a été effectué le 09/11/2023, sans difficulté particulière. Le système lumineux donne satisfaction.</p>	<p>L'équipe enseignante remercie la mairie pour la rapidité dans la résolution du problème.</p> <p>L'équipe enseignante remercie la mairie pour cet investissement.</p>
<p>Budgets municipaux /</p>	<p><u>Travaux réalisés</u> : divers travaux d'été ont été réalisés durant l'été, donnant satisfaction à tous (enseignants,</p>	<p>Remerciements à la municipalité et ses</p>

travaux faits et/ou à prévoir	<p>élèves et personnel municipal travaillant dans l'école).</p> <ul style="list-style-type: none"> • réglage des fenêtres, des portes blanches et des vasistas au-dessus : fermetures (certaines ne se ferment pas bien, notamment en garderie et classe maternelle), poignées (celles des vasistas doivent être en bas quand ils sont ouverts), verrous rouge/vert qui se bloquent, etc • réparation de certains sanitaires (fuite joint évacuation WC préau, changement joints de certains robinets, resserrage de certains abattants des toilettes, resserrage des vis des cloisons en maternelle) • installation signal lumineux PPMS Alerte intrusion (3 classes, salle motricité, sieste, cantine) • nettoyage VMC salle de sieste + climatisation cantine • réparation fuite du toit de la salle de sieste • réglage lumières et détecteurs de présence des sanitaires maternelle • en maternelle, pose d'une nouvelle ellipse scotch fort (le scotch utilisé abîmé par le passage de la serpillère) • retrait du porte-manteau isolé mis près de la fenêtre du couloir classe CP/CE • pose de 2 étagères simples dans la classe des grands • changement des films occultants sur les fenêtres des toilettes à l'étage • traçage d'un circuit dans la cour des petits • installation d'un rideau couloir sieste (la paroi en bois a été retirée car trop abîmée, le soleil tape sur la grande baie vitrée) <p><u>Travaux d'été non réalisés, à réaliser</u> aménagement d'étagères dans l'algeco pour optimiser le rangement de l'école (afin de vider les dessus de toutes les armoires, entre autres...).</p>	employés communaux.
Bilan de l'année N-1 de la coopérative OCCE	<p><i>Rappel : Les activités de l'école sont financées par les subventions municipales, par l'Association des Parents d'Élèves (APE) et par les cotisations que chaque famille verse à la coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE. Ces cotisations permettent notamment de pourvoir à l'achat de matériel spécifique ou à financer des sorties : matériel pour des projets de classe, organisation du marché de Noël, visites et/ou animations dans les classes, les jeux pour les temps de récréation, ...</i></p> <p>La participation des familles reste facultative, mais elle est fort appréciée puisqu'elle bénéficie à l'ensemble des élèves. Chaque année une grande majorité des parents répond favorablement. Les enseignantes les en remercient.</p> <p>Pour information, bilan de l'année 2022/2023 :</p> <p>Charges (Sorties) : charges actions éducatives (806,69€), achat de produits pour cession (149,52€), cotisations OCCE/assurance (149€), frais bancaires (0€) : total 1 108,21€</p> <p>Produits (Entrées) : vente de produits pour cessions (395€), des activités éducatives (303,50€), Cotisations reçues (490€) : total 1 188,50€.</p> <p>Bilan OCCE de l'année 2022/2023 : +80,29€.</p>	
Communication		
Parents/Enseignants Parents/Direction (dont modalités/calendrier communication résultats évaluations nationales)	<p>En plus de la ligne mobile, l'école utilise un cahier de liaison virtuel via la plateforme EDUcartable, qui donne satisfaction à tous. Le coût (~60€/an) est pris en charge dans le budget municipal alloué à l'école. Toutes les familles ont au moins un compte valide et l'utilisent régulièrement. Tous les retours sont positifs quand à cette utilisation.</p> <p>Les résultats des évaluations de classe sont communiqués régulièrement et les livrets scolaires sont diffusés deux fois par an. Les résultats des évaluations nationales CP/CE1 sont communiqués individuellement aux parents, dès la fin de la saisie informatique, accompagnés des explications nécessaires.</p> <p>En dehors d'entretiens ponctuels, des RDV ritualisés sont organisés. Leur nombre est en diminution tout au long de la scolarité afin de préparer au collège et de responsabiliser au fur et à mesure les parents dans leur suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s). Ainsi, en maternelle, deux RDV sont instaurés dans l'année (mi-année et fin d'année) ; en cycle 2, un seul RDV est instauré (fin d'année), en cycle 3 il est laissé le soin aux parents de décider de l'opportunité de rencontrer l'enseignante.</p> <p>Bien sûr, quelle que soit la classe, l'enseignante proposera un entretien aux parents en cas de difficultés et/ou répondra favorablement à toute demande de RDV à tout moment de l'année.</p>	
Parents/Mairie	Les parents peuvent joindre la mairie :	

	<ul style="list-style-type: none"> - en se rendant au secrétariat de mairie - en téléphonant au 05 59 61 23 75 - en envoyant un message : mairie.igon@wanadoo.fr 																																																																
Parents/APE	<p>Les enseignantes remercient les parents qui s'investissent dans l'APE. Ils permettent l'organisation de nombreux projets et l'achat de matériel (ex : roues de motricité utilisées durant la récréation par tous les enfants). Un nouveau bureau a été élu lors de l'AG du 20/10/2023 : Présidente ROMAIN Cynthia - Trésorière LASSUS Gaëlle – Vice-trésorière LARCEBAU Laura - Secrétaire ROMAIN Yvan La décision de faire circuler les informations de l'APE aux parents via EDUcartable avec l'indication {APE} dans le titre des messages est maintenue.</p>																																																																
Projets et vie de l'école																																																																	
Axes généraux du projet d'école en lien avec le projet académique	<p>Il est validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Trois axes prioritaires en faveur de la réussite scolaire ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les méthodes mathématiques - Mettre en place des rituels progressifs - Faire acquérir une culture morale et civique commune au sein de l'école. <p>Voici la liste d'actions choisies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demi-journées jeux société /lien intergénérationnel avec les familles/club 3ème âge/maison de retraite, - utilisation outils numériques jeux mathématiques, - mise en œuvre de rituels progressifs basés sur les compétences fixées par les programmes, - mise en place de conseils d'élèves, - utilisation du message clair. 																																																																
Présentation des outils (manuels, logiciels)	<p>Les outils utilisés en classe ont été présentés lors de chaque réunion de rentrée. Aucun problème de manipulation ou de compréhension dans leur utilisation n'a été perçu tant chez les élèves que dans les familles.</p>			<p>Pour toute question, les familles sont invitées à prendre contact avec l'enseignante de leur enfant.</p>																																																													
Présentation des projets de classe	<p>Rappel : tout au long de l'année, thème "Corps en mouvement". Tout au long de l'année : rituel musical dans les trois classes</p> <p>Projets programmés à ce jour, liste complétée au fur et à mesure :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Coût normalement pris en charge par</th> <th style="text-align: center;">OCCE</th> <th style="text-align: center;">APE</th> <th style="text-align: center;">Mairie</th> <th style="text-align: center;">Communauté Communes Pays de NAY</th> <th style="text-align: center;">Familles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie hebdomadaire Classe Dehors (maternelle)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>Participation Jazz In School (classe CM)</td> <td style="text-align: center;">Adhésion 70€</td> <td></td> <td style="text-align: center;">Bus répétitions</td> <td></td> <td style="text-align: center;">concert au Zénith : transport et prix des places</td> </tr> <tr> <td>participation à la Grande Lessive "Avec ou sans eau" (19/10/2023)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>sortie au zoo d'ASSON, atelier « sur la piste du vivant » offert par le zoo lot Festiv'ART 2023 (maternelle)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">Entrées 197€</td> <td style="text-align: center;">Bus 118€</td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>participation à la cérémonie du 11 novembre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>9 sorties piscine GS/CP/CE1 du 15/11 au 16/12/2022</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">~900€ (entrées + bus)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël</td> <td></td> <td style="text-align: center;">3€/élève</td> <td style="text-align: center;">10€/élève</td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> <tr> <td>préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël)</td> <td style="text-align: center;">Bénéfices des ventes - achat matières premières</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">achats non obligatoires</td> </tr> <tr> <td>spectacle de Noël ou cinéma pour tous</td> <td style="text-align: center;">complément si besoin</td> <td style="text-align: center;">8€/élève</td> <td style="text-align: center;">transport si besoin</td> <td></td> <td style="text-align: center;">gratuit</td> </tr> </tbody> </table>					Coût normalement pris en charge par	OCCE	APE	Mairie	Communauté Communes Pays de NAY	Familles	Sortie hebdomadaire Classe Dehors (maternelle)					gratuit	Participation Jazz In School (classe CM)	Adhésion 70€		Bus répétitions		concert au Zénith : transport et prix des places	participation à la Grande Lessive "Avec ou sans eau" (19/10/2023)					gratuit	sortie au zoo d'ASSON, atelier « sur la piste du vivant » offert par le zoo lot Festiv'ART 2023 (maternelle)		Entrées 197€	Bus 118€		gratuit	participation à la cérémonie du 11 novembre					gratuit	9 sorties piscine GS/CP/CE1 du 15/11 au 16/12/2022			~900€ (entrées + bus)		gratuit	dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël		3€/élève	10€/élève		gratuit	préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël)	Bénéfices des ventes - achat matières premières				achats non obligatoires	spectacle de Noël ou cinéma pour tous	complément si besoin	8€/élève	transport si besoin		gratuit
Coût normalement pris en charge par	OCCE	APE	Mairie	Communauté Communes Pays de NAY	Familles																																																												
Sortie hebdomadaire Classe Dehors (maternelle)					gratuit																																																												
Participation Jazz In School (classe CM)	Adhésion 70€		Bus répétitions		concert au Zénith : transport et prix des places																																																												
participation à la Grande Lessive "Avec ou sans eau" (19/10/2023)					gratuit																																																												
sortie au zoo d'ASSON, atelier « sur la piste du vivant » offert par le zoo lot Festiv'ART 2023 (maternelle)		Entrées 197€	Bus 118€		gratuit																																																												
participation à la cérémonie du 11 novembre					gratuit																																																												
9 sorties piscine GS/CP/CE1 du 15/11 au 16/12/2022			~900€ (entrées + bus)		gratuit																																																												
dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël		3€/élève	10€/élève		gratuit																																																												
préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël)	Bénéfices des ventes - achat matières premières				achats non obligatoires																																																												
spectacle de Noël ou cinéma pour tous	complément si besoin	8€/élève	transport si besoin		gratuit																																																												

	Interventions éducateur sportif		2 304€ (soit ~37€/élève)			gratuit
	création de textes d'après des œuvres d'art qui seront en résidence dans les classes (Projet éducatif en partenariat avec Service Culturel Communauté Communes et l'association NAY'ART – location œuvres financée par l'OCCE)				bus	gratuit
	participation à Festiv'art					gratuit
	photos de classe (prises de photos collectives ou montages photos si besoin)					achat non obligatoire
	fête de l'école : samedi 29 juin					gratuit
	sorties de fin d'année commune aux 3 classes (entrées et bus financés par APE)		À budgétiser			gratuit
	<p>Pour information demandes faites par l'équipe enseignante auprès de l'APE pour cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet "Corps en mouvement" : éducateur sportif (2304€) + entrées zoo maternelle (~200€) - enveloppe budgétaire par classe pour sorties (entrées et/ou bus) - abonnement plateforme GENIALLY (paiement par carte bancaire seulement) - Financement spectacle de Noël ou cinéma pour tous - livres de Noël : est-ce que le financement sera identique à celui de l'année dernière ? - financement sortie commune fin d'année - organisation de la fête de l'école (forme habituelle ou journée olympiades ?) 				<p>Lors de l'AG, l'APE a acté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet "Corps en mouvement" : éducateur sportif (2304€) + entrées zoo maternelle (~200€) - abonnement GENIALLY 15€ - le financement du spectacle de Noël (8€/élève) - participation de 3€/élève si besoin pour l'achat des livres de Noël - l'organisation de la soirée de Noël (salle réservée pour le 21/12) - le financement de la sortie de fin d'année - l'organisation de la fête d'école (salle réservée pour le 29/06) - En fonction des bénéfices sur les actions menées, validation ou pas des autres demandes (entrées/sorties). 	
Activité Physique Quotidienne (APQ)	<p>Les textes préconisent que l'activité physique quotidienne soit encouragée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires et périscolaires selon le choix de l'équipe pédagogique et selon les caractéristiques de son école, du bâti scolaire, des contraintes qui s'imposent à elle. En pratique, 30 minutes d'APQ sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS.</p> <p>Activités proposées aux élèves : moly, échasses, roues, slakline, lancers, marelle, parcours avec traçage au sol, basket, jeux collectifs (règles proposées sous forme de fiche à disposition), etc.</p> <p>Les enseignantes et personnel municipal sont vigilantes au fait que chaque enfant soit acteur d'au moins une des activités pré-citées sur les temps de récréation (2x15') et de temps périscolaire (1x45').</p>					
Accueil périscolaire	<p>Les services périscolaires sont gérés par la municipalité, qui met trois personnels municipaux à disposition pour son organisation. Le règlement intérieur de ces services a été transmis à chaque famille en début d'année.</p> <p>Quelques rappels utiles :</p> <p>La garderie se déroule dans la salle de motricité de l'école, elle ouvre à 7h30 et ferme à 18h30. Comme son nom l'indique, le service périscolaire de garderie est mis en place afin de proposer un moyen de garde des enfants pour les parents qui n'ont pas la possibilité de déposer leur(s) enfant(s) à l'école le matin et de le récupérer le soir aux « bons » horaires. Ce n'est pas un centre de loisirs.</p> <p>La cantine fonctionne dans la salle de restauration qui donne dans la cour (les élèves ne sortent pas de l'enceinte de l'école). L'inscription à la cantine s'effectue impérativement au plus tard le jeudi avant 18 heures pour la</p>				<p>Il est regrettable que certains enfants soient présents par choix de leur part, non par nécessité, augmentant inutilement le nombre de présents.</p>	

	semaine à venir, par le dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie de l'imprimé prévu à cet effet. Toute modification, absence prévisible ou non devront être signalées la veille avant 9 heures, auprès de la mairie (l'école ne les gère pas).	
Parcours de l'élève		
Dispositifs d'aide (APC, RASED, Pôle ressources, ...)	<p><i>NB : Ce point est à l'ordre du jour de chaque réunion de rentrée dans les classes.</i></p> <p>Un rappel des dispositifs existants est fait :</p> <p>Certaines compétences font l'objet de réajustements au fur et à mesure quand cela s'avère nécessaire. Lorsqu'une difficulté est constatée, l'enseignant.e met d'abord en place des situations différenciées pour les élèves concernés au sein de la classe.</p> <p>Lorsque les difficultés sont plus importantes, les aides sont contractualisées dans un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) avec des objectifs précis.</p> <p>Des séances d'APC (Activités pédagogiques complémentaires) et des stages de réussite peuvent aussi être proposés. Les APC peuvent concerner tous les élèves, même ceux en réussite.</p> <p>Les différents partenaires (RASED, équipe de circonscription et/ou médecin scolaire) sont parfois sollicités.</p> <p>Différents conseils des maîtres sont consacrés aux élèves à besoins particuliers. Les différentes situations sont évoquées et conduisent parfois à réunir des équipes éducatives où les autres professionnels assurant un suivi peuvent être conviés avec accord des parents (orthophoniste, psychomotricien, etc).</p>	
Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés	<p>Le partenariat avec le DITEP est toujours présent, malgré l'absence de l'UEE dans l'école.</p> <p>Aucun projet d'inclusion à ce jour dans l'école.</p>	
	<p>Comme chaque année, la PMI organisera au sein de l'école une visite obligatoire avec la puéricultrice et un bilan orthoptiste pour les élèves de PS et MS (cette année, ceux nés entre le 1er juillet 2019 au 30 juin 2020).</p> <p>L'école est aussi en lien avec le médecin scolaire, qui proposera un rdv avec certaines familles si le besoin est ressenti.</p>	
Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés	<p>Un échange de services ou des décroissements sont mis en place régulièrement : chaque enseignante prend en charge la classe d'une collègue ou une partie de celle-ci pour travailler une compétence particulière (ex liaison GS/CP, les CE2 vont faire DDM avec CP/CE1, ...).</p> <p>Des conseils école-collège du secteur de collège Henri IV sont régulièrement prévus avec l'ensemble des enseignants du cycle 3 des écoles de secteur et du collège.</p> <p>Une liaison avec le collège public est prévue pour faciliter le passage en 6ème des élèves de l'école (élèves à séparer si conflits fréquents, vœux des familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc). Les bulletins du 1er trimestre de 6ème sont transmis à l'école.</p>	
Questions des parents et/ou de la mairie		
Les observations ou questions concernant l'école		
La communication avec l'équipe de l'école est super. L'application EDUcartable, le site et pouvoir suivre ce qu'ils font à l'école avec la page internet est géniale et très appréciée. Merci.		
La matinée classe dehors est top ! La possibilité d'accompagner les enfants est très agréable.		
La bienveillance impulsée aux élèves est géniale et de la part de l'équipe avec les parents, entre eux et envers les élèves est rassurante et gage de confiance.		
Les observations ou questions concernant le services de garderie		
Serait-il éventuellement possible que les enfants passent un peu de temps à l'extérieur pendant le temps de garderie ?	Il est regrettable que certains enfants soient présents par choix de leur part, non par nécessité, augmentant inutilement le nombre de présents.	
Pourquoi la garderie est exclusivement à l'intérieur même les jours de beau temps ? Le nombre d'enfants y est assez important, ne serait-ce ce pas possible d'avoir un personnel de plus, afin que les enfants puissent aussi profiter après une journée enfermée ?	<p>Au vu du nombre important d'enfants inscrits en garderie et du taux d'encadrement, il est difficile d'envisager un temps systématique de jeux en extérieur pour des raisons de sécurité (accidents possibles, aide au passage des sanitaires pour les petits, gestion des ouverture/fermeture du portail lors des arrivées des parents, ..., difficiles à gérer).</p> <p>Quand l'effectif et la météo le permettent, les enfants sortent dans la cour.</p>	
Garderie à l'intérieur alors qu'il fait beau au lieu de dehors pour ceux qu'ils le souhaiteraient. Il me semble très nombreux pour être tous ensemble dans cette pièce.	Un personnel supplémentaire n'est pas envisageable pour des raisons budgétaires.	

Nous y mettons donc notre fils le moins possible.	
Les observations ou questions concernant le service de cantine	
12h15 nous paraît tard sans une petite collation dans la matinée.	Le règlement intérieur des services périscolaires autorise les enfants arrivant très tôt en garderie à apporter une collation adaptée à manger avant 8h25.
Serait-il envisageable de trouver un autre fournisseur que la sodexo ? Peut-être l'ITEP ? Ou tout autre prestataire de proximité ?	La mairie a signé un contrat valable encore pendant un an avec le fournisseur actuel « La culinaire ». Dans un an, la mairie repassera un nouvel appel d'offre.
Autres observations ou questions	
Nous sommes très satisfaits du fonctionnement de l'école. Notre fils s'y sent très bien et nous vous en remercions. Bravo à tous pour la qualité de votre travail.	

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19h35. **Prochain Conseil d'École prévu le 21 mars 2024.**

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Mme CABANNE, secrétaire de séance

Mme DREVOND, directrice